

22. P.829 1) ... Que la définition et la coordination des relations entre le gouvernement canadien et les sociétés scientifiques et techniques privées soient principalement du ressort du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, que les activités actuelles du CNRC, du Conseil des arts et des autres organismes similaires dans le domaine des relations à l'échelon national et international privé soient progressivement abandonnées et que les crédits affectés à cette fin par ces organismes gouvernementaux soient transférés au MEST;
23. 2) ... Que le ministère reconnaisse officiellement la Société royale du Canada et l'Association des scientifiques, ingénieurs et technologues du Canada (SCITEC) comme les deux principaux porte-parole de la collectivité scientifique et technique au Canada dans les domaines respectifs de la politique par la science et de la politique pour la science;
24. P.829 3) ... Que tous les ministères et organismes gouvernementaux, et notamment le MEST et le Conseil des sciences, appliquent dans ces deux domaines la nouvelle politique d'«exécution ou achat», et que les études indispensables portant sur ces deux sujets soient confiées par voie de contrat, lorsque la chose est souhaitable, à la Société royale et à SCITEC;
25. 4) ... Que le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie accorde tous les ans à ces deux organismes nationaux une subvention appropriée et inconditionnelle dont le montant devra être déterminé après consultation avec ces derniers, pour leur permettre d'entretenir un secrétariat permanent efficace, d'entreprendre certaines études de leur propre initiative, d'organiser périodiquement des symposiums et de financer leurs publications;
26. P.830 5) ... Que ces dispositions s'appliquent pendant toute la durée des années 1970 et qu'elles soient évaluées et réétudiées en 1980.
27. P.832 ... La création, par le gouvernement canadien, avec une représentation appropriée à l'échelon international, d'un Service international de terminologie scientifique et technique (SITEST) qui fonctionnerait selon le modèle d'une société de la Couronne.